

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 1^{ER} Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente du mois de juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., COUDERT Y., ROUX M., PERISSEL B.

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G., SIMONDET J.C, RECOQUE P.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : scolarisation d'un enfant dans une école extérieure à la commune

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier adressé au conseil municipal dans lequel un couple d'habitants sollicitait l'autorisation de scolariser leur enfant à l'école publique de SAUXILLANGES à compter de la rentrée scolaire 2013-2014, les nouveaux rythmes scolaires ne concordant pas avec leurs obligations professionnelles principalement pour le mercredi.

Elle rappelle que les effectifs seront en forte baisse à la rentrée et qu'un départ supplémentaire pourrait mettre en péril l'avenir de l'école communale. Elle précise qu'il n'entre pas dans les compétences du conseil municipal de délibérer sur un tel sujet mais qu'elle souhaite néanmoins connaître son avis.

A l'issue de la discussion, les membres présents se déclarent pour que Madame le Maire émette un avis favorable. Malgré son désaccord, elle décide de suivre l'avis du conseil et déclare qu'elle adressera un courrier aux parents les informant de sa décision.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 1^{er} Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente du mois de juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., COUDERT Y., ROUX M., PERISSEL B.

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G., RECOQUE P. SIMONDET J.C.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : bois de chauffage SMGF

Sur proposition du Comité syndical du SMGF, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner comme garants pour l'exploitation du bois de chauffage au village de Labat :

- M. HEUX Patrick
- MME BESSON Claude
- MME DUTOUR Michelle

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 1^{er} Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente du mois de juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., COUDERT Y., ROUX M., PERISSEL B.

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G., RECOQUE P., SIMONDET J.C.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : Adhésion à une fourrière

Madame le Maire présente au conseil municipal la circulaire de Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations rappelant aux communes leurs obligations légales en matière de divagation et de fourrière. Elle rappelle que le maire est responsable de la gestion des animaux errants sur sa commune. Elle propose d'adhérer à une association assurant les fonctions de fourrière et de refuge. La commune étant sur le territoire de l'arrondissement d'Ambert, elle propose de contacter l'association LAASSI.

Ouïe cet exposé, trois membres du conseil s'abstiennent (M. COUDEYRAS, MMES COUDERT ET ROUX) et trois votent pour (MME DUTOUR, Maire, MME CHEVARIN et M.PERRISSEL). Considérant que dans une telle situation, la voie de MME le Maire est prépondérante, l'adhésion à une fourrière et la signature de la convention sont considérées comme acceptées.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 1^{er} Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente du mois de juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., COUDERT Y., ROUX M., PERISSEL B.

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G., RECOQUE P., SIMONDET J.C.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : cantine scolaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la baisse des effectifs à la rentrée scolaire 2013 à l'Ecole Publique de la commune et compte tenu des frais à entreprendre pour la mise aux normes des locaux de la cantine tant au niveau de l'accessibilité qu'au niveau de la sécurité, elle propose de mettre la cantine scolaire en sommeil et de la transférer au Relais de la Fontaine. La gérante a fait une proposition de prix à 6,50 €le repas.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de transférer la cantine scolaire au restaurant le Relais de la Fontaine et accepte le prix proposé de 6,50 € Il précise que la participation des parents restent inchangées, soit 3 €le repas.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 1^{er} Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente du mois de juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., COUDERT Y., ROUX M., PERISSEL B.

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G., RECOQUE P., SIMONDET J.C.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : modification de poste

Suite à la décision de transférer la cantine scolaire au restaurant du Relais de la Fontaine et de la mise en place des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013-2014, le conseil municipal décide de modifier le poste de l'employée qui était chargée de la préparation des repas et du ménage de la cantine comme suit :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

- de 11h15 à 13h15 : prise en charge des enfants à 11h30, accompagnement, service des repas et surveillance.

LUNDI ET JEUDI

- de 14h45 à 16h15 : garderie

MARDI ET JEUDI

- de 15h15 à 16h15 : garderie

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI :

- de 16h15 à 17h45 : ménage de l'école, de l'annexe, des w.-c.

MERCREDI

- de 11h30-13h : ménage de l'école, de l'annexe, des w.-c.

VACANCES SCOLAIRES : grand ménage et rangement de la salle de classe, de l'annexe, des w.-c., du préau.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 1^{er} Juillet 2013

L'an deux mil treize et le trente du mois de juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt six juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., COUDERT Y., ROUX M., PERISSEL B.

Absents : BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G., RECOQUE P., SIMONDET J.C.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne a grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND LYON (POCL Cœur de France)

La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon concerne directement 5 régions et 12 départements, représentant 19 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

Compte tenu que la LGV POCL se situe au 1er rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc..),

Par conséquent, la collectivité d'ECHANDELYS, représentée par Michelle DUTOUR, Maire demande par la présente à 4 voix pour et 2 abstentions (COUDEYRAS J.P., COUDERT Y.) :

- **La reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence** en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondus, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR